DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011

Délibération n° 2011.11.153

Débat d'orientations budgétaires 2012

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI, Françoise LAMANT par Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011	**DELIBERATION N° 2011.11.153**
FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012	

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat doit avoir lieu sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ces propositions d'orientations budgétaires 2012 s'inscrivent dans les choix stratégiques définis lors de la commission finances/programmation du 11 octobre 2011.

Vu la présentation du rapport sur la situation du GrandAngoulême en matière de développement durable,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2012 de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, **LEDIT JOUR TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE**.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 novembre 2011**	**Affiché le :** **09 novembre 2011**